

AMAP - BOUG'AMAP OEUFS

Contrat du 7 novembre 2023 au 16 avril 2024 compris (10 distributions)

PRODUCTEUR : " L'écoferme des Mille et une pattes" 06 01 76 08 18 contact.1001pattes@gmail.com 154 chemin de L'Avaugour à Graslan, 44470 Carquefou	RÉFÉRENTS : Les 9 journaux : Agnès Yvenou 06 89 23 19 46 Les Couets : Claire Lascaud 06 13 25 75 19
---	--

Contenu du contrat

Le présent contrat instaure un partenariat avec « l'écoferme des mille et une pattes » à Carquefou, soit Josselin Guédas et Noémie Le Heurte..

En adhérant à ce contrat, l'amapien pré-achète des œufs, manifeste sa solidarité envers un producteur engagé dans une démarche biologique et contribue ainsi à faire vivre une exploitation respectueuse de l'environnement.

Engagements de l'amapien.ne

Adhérer aux principes de la charte des Amap à savoir : faire acte d'engagement solidaire avec le producteur par l'avance de trésorerie, partager les risques liés aux intempéries ou autres fléaux agricoles, accepter de régler l'ensemble de la récolte à la signature du contrat.

S'engager à venir prendre son panier aux dates indiquées, sinon, une personne de sa connaissance viendra les prendre pour lui. En cas d'oubli, le panier ne sera ni remplacé, ni remboursé.

Participer à un chantier participatif dans l'année, si possible !

Engagements du producteur

Livrer tous les 15 jours (semaines impaires) des œufs biologiques ultra méga frais, issus de bâtiments mobiles 100% plein air en harmonie avec d'autres animaux. Il n'y aura pas de distribution d'œufs les 2 janvier et 27 février 2024.

Livrer les rillettes, les plats et la farine le 1er mardi de chaque mois.

Modalités de paiement

Les produits seront **payés d'avance par chèque(s) libellé(s) à l'ordre de GAEC des 1001 pattes** et daté(s) du jour de la signature du contrat. Le(s) chèque(s) sont à remettre au référent (boîte à contrat). Si vous désirez payer en plusieurs chèques, datez les autres à la date à partir de laquelle vous désirez que le producteur les encaisse.

Les produits commandés sont à renseigner dans *Camap* et il n'est pas nécessaire de remettre au référent de contrat papier.

Démission / Fin de contrat

La démission d'un adhérent est possible en cours de saison mais elle implique l'information préalable des référents 1 mois à l'avance pour pouvoir accueillir éventuellement un autre AMAPIEN en liste d'attente et avec l'accord du producteur.

Conditionnement des œufs : L'amapien.ne devra apporter ses boîtes de 6 ou 12 œufs.

Produits	Prix unitaire	Prix pour le contrat de 6 mois	Total
Oeufs Boîte de 6	2,40 €	24	€
Boîte de 10	3,90 €	39	€
Boîte de 12	4,70 €	47	€
Boîte de 24	9,25 €	92,5	€
30 œufs déclassés	11,50 €	115	
Rillettes de poules (Rapporter les pots vides / Livrées le premier mardi du mois)			
Le pot	6,30 €	37,80 €	Nombre de pots par mois soit au tota
€			
Farine de Blé (Sachet de 1kg / Livrée le premier mardi du mois)			
Le kg	2,00 €	12,00 €	Nbre de kg par mois soit au tota
€			
Farine de Sarrasin (Sachet de 1kg / Livrée le premier mardi du mois)			
Le kg	4,00 €	24,00 €	Nbre de kg par mois soit au tota
€			
Plat préparé à base de poules (pot de 800g / Livré le premier mardi du mois / Poule au curry, blanquette de poule ou poule façon goulash → distribution aléatoire)			
Le plat	9,00 €	54,00 €	Nbre de plats par mois soit au tota
€			
Total à régler			€